



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES LICENCES SPORTIVES AU PROFIT DES ENFANTS ET DES JEUNES INSCRITS DANS UNE ASSOCIATION SPORTIVE PIERRE-BÉNITAINE.

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023

Compte-rendu affiché le 20/09/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Levana MBOUNI.

Rapporteur : Monsieur Thierry DUCHAMP

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER

Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE

Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

ABSENTS

Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION ;
Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

La ville de Pierre-Bénite souhaite, dans la continuité de son action en faveur du sport, faciliter l'accès au sport de tous les enfants et/ou jeunes pierre-bénitains ne bénéficiant pas encore du coupon sport de la Région Auvergne Rhône-Alpes (lycéens), en les aidant financièrement.

Cette participation de 50 euros par jeune ou par enfant vient ainsi en déduction du prix total de la licence sportive et sera remboursée aux différents clubs, sur présentation d'un justificatif,

Ce dispositif est valable de la naissance jusqu'à la fin du collège.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR,

DECIDE de participer, à hauteur de **50 euros**, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune habitant Pierre-Bénite, scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

DIT que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2023 aux différents clubs sportifs pour la saison 2023/2024 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230919-VILLE_2023DL055-DE



-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Levana MBOUNI



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional